

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

-----  
PROCÈS-VERBAL

DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille seize, le 7 novembre, à 16 heures,

Vu :

1. le code électoral ;
2. le code de commerce ;
3. l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des délégués consulaires ;
4. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-19-004 du 19 avril 2016 fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016 ;
5. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-09-29-10 du 29 septembre 2016 fixant la liste des candidats à l'élection des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016 ;
6. la circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice n° JUSB161634C du 11 août 2016 ;
7. les listes d'émargement ;
8. l'état des candidatures régulièrement enregistrées ;
9. l'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission.

La Commission d'organisation des élections composée de :

- Madame Virginie FRANÇOIS, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, présidente de la Commission ;
- Monsieur Léo CHAUSSABEL, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Monsieur Michel HÉMONNOT, juge au tribunal de commerce de Paris, représentant le président de cette juridiction, absent, excusé ;
- Monsieur Pierre DESCHAMPS, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, absent, excusé ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies au 2° et 3° de l'article R.713-14 du code de commerce ;
- Monsieur Philippe DO NGOC, responsable des opérations électorales à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre, secrétaire de la commission pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, des chambres de commerce et d'industrie départementales d'Île-de-France et des délégués consulaires ;
- Monsieur Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires, absent, excusé ;
- Monsieur Thomas DENFER, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires.

Le <sup>VF</sup>  B Li

S'est réunie conformément aux dispositions des articles R.713-51 à R.713-53 du code de commerce pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 20 octobre au 2 novembre 2016 en vue de désigner les délégués consulaires du tribunal de commerce de Paris.

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement des votes) ;
- a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture. **Lorsqu'une différence est constatée, mention en est faite au présent procès-verbal ;**
- a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non-conformes et a mentionné sur chacune le motif de rejet. **Les enveloppes écartées sont annexées au procès-verbal ;**
- a introduit chaque enveloppe de vote dans l'urne correspondante, après l'émargement en face du nom de chaque électeur ;
- a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs, dans les conditions prévues aux articles 65 (deuxième et troisième alinéas) et 66 du code électoral.

Les bulletins non retenus dans le résultat et les enveloppes non réglementaires sont annexés au procès-verbal, le motif de rejet, paraphé par les membres de la COE, est mentionné sur chaque document écarté.

**Le résultat est consigné, par catégorie et le cas échéant par sous-catégorie, dans les tableaux suivants.**

LC VF R. B Li

**Tableau n° 1**

**CATEGORIE : COMMERCE  
et SOUS-CATEGORIE : DE 0 À 9 SALARIÉS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS**

<b>A</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)</b>	<b>1 065</b>
<b>B</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)</b>	<b>93</b>
<b>C</b>	<b>Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]</b>	<b>972</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	<b>Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne</b>	<b>971</b>
<b>E</b>	<b>Blancs et nuls</b>	<b>195</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	<b>70</b>
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	<b>78</b>
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	<b>5</b>
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	<b>24</b>
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	<b>1</b>
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>17</b>
<b>F</b>	<b>Suffrages exprimés [= (D-E)] :</b>	<b>776</b>

Le 11/11/11 J. - B. Li

### 3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
FILLON	Juliette	701
CHELLI	Albert	696
GODARD	Thomas	696
TRIDON	Géraldine	712
IVALDI	Andrée	709
CANLORBE	Jérôme	707
AKAKPO	Anaïs	708
BARBIER	Gérald	706
SOLIGNAC	Philippe	705
BENEZET	Marcel	703
LOUP	Frédéric	708
EYGRETEAU	Alain	703
AOUDIA TANDJAOUI	Rosa	702

### 4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	57
NOM	Prénom
TRIDON	Géraldine
IVALDI	Andrée
AKAKPO	Anaïs
LOUP	Frédéric
CANLORBE	Jérôme
BARBIER	Gérald
SOLIGNAC	Philippe
BENEZET	Marcel
EYGRETEAU	Alain
AOUDIA TANDJAOUI	Rosa
FILLON	Juliette
CHELLI	Albert
GODARD	Thomas

self E. Li

Tableau n° 2

**CATEGORIE : COMMERCE**  
**et SOUS- CATEGORIE\* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS**

<b>A</b>	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	<b>152</b>
<b>B</b>	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	<b>16</b>
<b>C</b>	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	<b>136</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	<b>137</b>
<b>E</b>	Blancs et nuls	<b>20</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	<b>3</b>
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	<b>6</b>
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	<b>7</b>
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	<b>1</b>
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>3</b>
<b>F</b>	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	<b>117</b>

le 17. 2. 2011

### 3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
ROUX	Daniel	110
HIEROUX	Patricia	109
KOURIS	Gérard	108
SANCHEZ	Carole	109
CHAVIGNIER	Scarlette	110
GRIGUER	Diana	109
PFEIFFER	Laurent	109
TROY	Jackie	109
SCHWEIBIG	Annick	109
ANRACT	Dominique	110
ROHR	Nicolas	109
HOUZE	Philippe	107
GOETZMANN	Philippe	108

### 4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	35
NOM	Prénom
ROUX	Daniel
CHAVIGNIER	Scarlette
ANRACT	Dominique
HIEROUX	Patricia
SANCHEZ	Carole
GRIGUER	Diana
PFEIFFER	Laurent
TROY	Jackie
SCHWEIBIG	Annick
ROHR	Nicolas
KOURIS	Gérard
GOETZMANN	Philippe
HOUZE	Philippe

LC MF E. BLI

Tableau n° 3

**CATEGORIE : INDUSTRIE**  
**et SOUS- CATEGORIE\* : DE 0 À 49 SALARIÉS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS**

<b>A</b>	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	<b>274</b>
<b>B</b>	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	<b>18</b>
<b>C</b>	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	<b>256</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	<b>256</b>
<b>E</b>	Blancs et nuls	<b>40</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	<b>14</b>
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	<b>16</b>
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	<b>3</b>
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	<b>3</b>
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	<b>1</b>
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	<b>2</b>
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>1</b>
<b>F</b>	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	<b>216</b>

Le VP B. Li

### 3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BIDOU	Olivier	197
HUSSON	Catherine	197
ABOU DAHER	Georges	193
DELISLE	Jean-Michel	191
AREZINA	Caroline	192
AKAABOUN	Hamed	189

### 4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	<b>18</b>
NOM	Prénom
BIDOU	Olivier
HUSSON	Catherine
ABOU DAHER	Georges
AREZINA	Caroline
DELISLE	Jean-Michel
AKAABOUN	Hamed

sc VP  B Li

**Tableau n° 4**

**CATÉGORIE : INDUSTRIE  
et SOUS- CATÉGORIE\* : DE 50 SALARIÉS ET PLUS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS**

<b>A</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)</b>	<b>13</b>
<b>B</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)</b>	
<b>C</b>	<b>Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]</b>	<b>13</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	<b>Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne</b>	<b>13</b>
<b>E</b>	<b>Blancs et nuls</b>	<b>2</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	<b>1</b>
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>1</b>
<b>F</b>	<b>Suffrages exprimés [= (D-E)] :</b>	<b>11</b>

L'VF Q. - BLI

### 3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
LEVASSEUR	Olivia	11
MONDIN	Jean-Daniel	11

### 4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	<b>5</b>
NOM	Prénom
LEVASSEUR	Olivia
MONDIN	Jean-Daniel

LCVF R. Bli

**Tableau n° 5**

**CATEGORIE : SERVICES  
et SOUS- CATEGORIE\* : DE 0 À 9 SALARIÉS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS**

<b>A</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)</b>	<b>2 929</b>
<b>B</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)</b>	<b>164</b>
<b>C</b>	<b>Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]</b>	<b>2 765</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	<b>Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne</b>	<b>2 772</b>
<b>E</b>	<b>Blancs et nuls</b>	<b>758</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	<b>444</b>
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	<b>97</b>
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	<b>64</b>
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	<b>74</b>
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	<b>2</b>
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	<b>16</b>
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	<b>3</b>
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>58</b>
<b>F</b>	<b>Suffrages exprimés [= (D-E)] :</b>	<b>2 014</b>

SCVF D<sub>1</sub> - Bli

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BIDOU	Thomas	1825
REMOND	Marie-Hélène	1833
ZELLER	Christophe	1825
AZEMAR	Christine	1824
MALLEUS	François	1833
BEUFILS	Lionel	1840
de SAINT MARC	Xavier	1834
LOUAAS	Gérard	1824
PONTHUS	Pierre	1843
CELARD du SORDET	Pierre	1832
RAGUENEAU	Régis	1839
TOUSSAINT	Bertrand	1838
PANON	Patrice	1828
BAPTISTA	Ludovic	1828
BORENSZTEJN	Eric	1809
PACAUD	Françoise	1848
WAISSMANN	Jean-Louis	1827
MENAGER	Guillaume	1836
MAKHLOUF	Lazare	1799
MOREL	Pierre	1837
KOSSMANN	Charles	1826
FERRER-FERRER	Philippe	1834
BITOUN	Yves	1806
ARDITTI	Corinne	1837
CHICHEPORTICHE	Rachel	1836
LELLOUCHE	Joëlle	1838
DERAIL	Gaëlle	1860
GOTTI	Brigitte	1860
KOURDI	Zakia	1818
JULIEN-VAUZELLE	Claire	1856
ANDRE-LERUSTE	Cécile	1855
LABELLE	Maryvonne	1855
CAMBOURNAC	Gilles	1853
CHEDAL	Jean-Pierre	1857
FOESSEL	Jean-Louis	1843
de BUCHET	Amaury	1850
GOUNELLE	Patrick	1849
GENTIN	Franck	1853
RESTINO	Dominique	1851

LeVF Q. Bli

#### 4- PROCLAMATION DES ELUS

<b>DÉLÉGUÉS CONSULAIRES</b>	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>DERAIL</b>	Gaëlle
<b>GOTTI</b>	Brigitte
<b>CHEDAL</b>	Jean-Pierre
<b>JULIEN-VAUZELLE</b>	Claire
<b>ANDRE-LERUSTE</b>	Cécile
<b>LABELLE</b>	Maryvonne
<b>CAMBOURNAC</b>	Gilles
<b>GENTIN</b>	Franck
<b>RESTINO</b>	Dominique
<b>de BUCHET</b>	Amaury
<b>GOUNELLE</b>	Patrick
<b>PACAUD</b>	Françoise
<b>PONTHUS</b>	Pierre
<b>FOESSEL</b>	Jean-Louis
<b>BEAUFILS</b>	Lionel
<b>RAGUENEAU</b>	Régis
<b>TOUSSAINT</b>	Bertrand
<b>LELLOUCHE</b>	Joëlle
<b>MOREL</b>	Pierre
<b>ARDITTI</b>	Corinne
<b>CHICHEPORTICHE</b>	Rachel
<b>MENAGER</b>	Guillaume
<b>de SAINT MARC</b>	Xavier
<b>FERRER-FERRER</b>	Philippe
<b>REMOND</b>	Marie-Hélène
<b>MALLEUS</b>	François
<b>CELARD du SORDET</b>	Pierre
<b>PANON</b>	Patrice
<b>BAPTISTA</b>	Ludovic
<b>WAISSMANN</b>	Jean-Louis
<b>KOSSMANN</b>	Charles
<b>BIDOU</b>	Thomas
<b>ZELLER</b>	Christophe
<b>AZEMAR</b>	Christine
<b>LOUAAS</b>	Gérard
<b>KOURDI</b>	Zakia
<b>BORENSZTEJN</b>	Eric
<b>BITOUN</b>	Yves
<b>MAKHLOUF</b>	Lazare

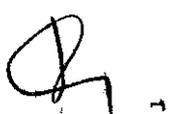
ce VF  BÜ

Tableau n° 6

**CATEGORIE : SERVICES**  
**et SOUS- CATEGORIE\* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

**1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS**

<b>A</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)</b>	<b>378</b>
<b>B</b>	<b>Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)</b>	<b>26</b>
<b>C</b>	<b>Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]</b>	<b>352</b>

**2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

<b>D</b>	<b>Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne</b>	<b>355</b>
<b>E</b>	<b>Blancs et nuls</b>	<b>47</b>
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	<b>17</b>
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	<b>10</b>
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	<b>1</b>
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	<b>11</b>
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	<b>1</b>
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	<b>1</b>
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	<b>6</b>
<b>F</b>	<b>Suffrages exprimés [= (D-E)] :</b>	<b>308</b>

cc VF  . BL

### 3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
NEYTENS	Dominique	255
ROSA	Jean	253
FABIANI	Paola	294
GALLE	Yasmina	282
PLATNIC-COHEN	Evelyne	293
ROSSAT-MIGNOT	Gisèle	284
DRENO	Sylvie	292
RODI	Nelly	291
BIRIBIN	Sylvana	293
VERMES	Jean-Paul	293
de SAINT-VINCENT	Claude	293
BERGEN	Patrice	290
CAPLIEZ	Cyril	292

### 4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	55
NOM	Prénom
FABIANI	Paola
PLATNIC-COHEN	Evelyne
BIRIBIN	Sylvana
VERMES	Jean-Paul
de SAINT-VINCENT	Claude
DRENO	Sylvie
CAPLIEZ	Cyril
RODI	Nelly
BERGEN	Patrice
ROSSAT-MIGNOT	Gisèle
GALLE	Yasmina
NEYTENS	Dominique
ROSA	Jean

« VF » Bli

## CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ci-annexées.

### DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION<sup>1</sup>

### OBSERVATIONS/RÉCLAMATIONS GÉNÉRALES

Fait à Paris le 10 novembre 2016 à 15 heures 30.

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;
- au ministre de la justice ;
- au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Les membres de la Commission d'organisation des élections :

Le Président,

  
Virginie FRANÇOIS

L'adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris,      Le représentant du président du tribunal de commerce de Paris,

  
Léo CHAUSSABEL

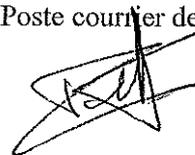
Michel HÉMONNOT

<sup>1</sup> Exemple : le nombre de plis « relevant de l'élection » mais n'ayant pu être attribués à un scrutin (...)

Le représentant de la chambre régionale de commerce  
et d'industrie de Paris Île-de-France,

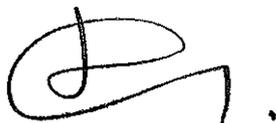
Pierre DESCHAMPS

Le représentant du directeur  
de la Poste courrier de Paris,



Laurent ISSERTE

Les secrétaires,



Philippe DO NGOC

Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI



Thomas DENFER